

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
27 FEVRIER 2023

DATE D'AFFICHAGE
27 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

OBJET :

2023/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, D. CLOUSIER, S. DELMOTTE, G. LABIFFE, M. LABIFFE, A. LARGEAU, S. STEENSTRUP, S. TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : H. GANDOSI par J.P COMBES

Absent excusé : F. BARBIER, F. DROUET

Secrétaire de séance : Madame Marjorie LABIFFE

Approbation des Comptes de Gestion 2022 de la commune et du lotissement dressés par le SGC des Andelys

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 pour les budgets de la commune et du lotissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2023/04 Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune dressé par Monsieur François CHARLIER, Maire (détail du Compte administratif en fin de compte rendu)

Monsieur François CHARLIER, Maire, s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul COMBES, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2022 du budget de la commune dressé par Monsieur le Maire. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent, à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui leur est présenté.

2023/05 Approbation du compte administratif 2022 du budget du lotissement dressé par Monsieur François CHARLIER, Maire (détail du Compte administratif en fin de compte rendu)

Monsieur François CHARLIER, Maire, s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul COMBES, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2022 du budget du lotissement dressé par Monsieur le Maire. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent, à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui leur est présenté.

2023/06 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Budget Lotissement (voir feuille annexée en fin de compte rendu)

2023/07 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Budget Commune (voir feuille annexée en fin de compte rendu)

2023/08 MOTION : Services de réanimation et des urgences du CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil

Monsieur le Maire expose :

Depuis trois ans et le début de la pandémie, la pression sur le monde hospitalier va crescendo : désertification médicale, urgences débordées, personnels exténués, difficulté de recrutement...

L'hôpital est l'un des piliers de notre modèle social. Un modèle social français qui a un coût mais qui n'a pas de prix.

Le Centre Hospitalier d'Elbeuf-Louviers-Val de Rueil, établissement structurant de notre territoire, qui rayonne sur un bassin de vie de plus de 200 000 habitants n'échappe évidemment pas à ce contexte et nous voulons saluer le dévouement des personnels hospitaliers qui assurent leurs missions de service public malgré l'épuisement.

Les difficultés ont évidemment été accentuées par la crise sanitaire. Tout au long de la pandémie, les équipes du service ont formé dans l'urgence les personnels venus en renfort, adapté leur présence aux exigences de la situation, cumulé les heures supplémentaires et assimilé dans un temps extrêmement contraint les nouveaux protocoles sanitaires. Dans ce contexte particulier, les soignants ont réussi à offrir à la population un accompagnement médical et humain essentiel.

C'est donc légitimement qu'ils réclament une meilleure reconnaissance de leur situation professionnelle mais aussi des conditions de travail à la hauteur des exigences du service public de la santé.

Si le Plan d'aide de retour à l'équilibre incluant des mesures pour plus d'efficience travaillées par l'établissement et l'aide de l'ARS d'environ trois millions d'euros par an jusqu'en 2026 doit permettre un retour à l'équilibre en 2025/2026 et une amélioration de trésorerie ; il n'est par contre pas envisageable d'engager les nécessaires investissements sans aide complémentaire.

Après des années d'investissement dans notre CHI, les praticiens comme les élus du territoire ne souhaitent pas voir ces efforts, pour maintenir la qualité de prise en charge des patients du territoire, anéantis.

Or, la crise sanitaire a mis en lumière

- la sous capacité d'accueil du service réanimation. Chaque année, des patients sont refusés faute de places. Les locaux, vétustes et mal adaptés, sont enclavés au milieu du centre hospitalier. Ils n'offrent donc dans la configuration actuelle aucune possibilité de modernisation.
- La saturation architecturale du service des urgences pour répondre aux 4 flux d'entrée en prise en charge non programmée (traumatologie, pédiatrie, filière médicale courte et filière médicale longue)

La création d'un nouveau plateau s'impose et permettra d'améliorer significativement les capacités d'accueil de patients, les conditions de travail des personnels et, par conséquent, la qualité du service public hospitalier.

Un projet existe et a été présenté à l'Agence Régionale de Santé par le Centre Hospitalier Intercommunal. Plusieurs contraintes ont été intégrées dans la réflexion : emprise nécessaire, proximité avec les autres services (urgences, bloc opératoire, imagerie médicale), maintien des fonctions hospitalières essentielles durant le chantier.

Le projet de restructuration doit être accompagné financièrement à hauteur pour ne pas bloquer d'autres investissements futurs entre autres sur le biomédical

- Nous soutenons le projet de restructuration centrée sur les services de réanimation et des urgences avec les réorganisations qui en découlent.

- Un projet « de proximité » et de qualité sur notre territoire qui représente une demande forte de la population et des élus.

- Pour maintenir la qualité de prise en charge des patients du territoire au plus près de la population, notre Groupement Hospitalier de Territoire a besoin d'une restructuration globale pour fonctionner sur les années à venir et pérenniser son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion proposée par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à de nombreuses plaintes d'habitants de la commune concernant les nuisances sonores engendrées par le stand de tir situé à Criquebeuf sur Seine, une réunion est prévue prochainement avec les Maires de Criquebeuf et Martot, la STREF et le Président du Club de tir afin de trouver des solutions pour diminuer ces nuisances.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la CASE a mis en vente le château de Martot. Monsieur MICHAUX, le porteur du projet lié à l'ancien hôpital se montre très intéressé par l'achat du château, de l'annexe et de la partie Nord du Parc. La partie Sud du parc, débutant après le parking et comprenant les bains douches et le théâtre n'est pas concernée par la vente, l'ensemble resterait propriété de la CASE. Monsieur le Maire se demande s'il ne serait pas dans l'intérêt de la commune d'acquiescer cette partie du parc afin de la préserver. Actuellement une rénovation du théâtre est à l'étude au niveau de la CASE, une partie de ces travaux serait à la charge de la commune (10 à 20 %).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur accord pour entamer des discussions avec le Président de la CASE pour que cette partie du parc soit rétrocéder à la commune en contrepartie de l'entretien des bâtiments s'y trouvant ainsi que l'entretien des espaces verts.

Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CASE va signer un nouveau marché pour la collecte des déchets. Il explique que désormais, pour des raisons de sécurité, les camions ne seront plus autorisés à effectuer des marches arrière au cours de leur collecte. Les administrés habitant dans des impasses devront donc déposer leurs poubelles au début de l'impasse afin qu'elles soient collectées. Monsieur le Maire charge chaque conseiller de commencer à informer les riverains de ces impasses.

Dates à retenir :

Dimanche 2 avril à partir de 14h30 à la salle des fêtes : après-midi jeux pour enfants et adultes

Dimanche 16 avril dans le parc du château : chasse aux œufs

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

Mardi 4 avril 2023 à 18h00

Pour Copie Conforme

Le Maire,
François CHARLIER